



ACCABAT Samuel et Martine  
30700 Arpaillargues  
tel : 04.66.03.01.30  
e-mail: accabat@wanadoo.fr

## CONDITIONS GENERALES

### 1. GENERALITES

Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

### 2. CAUTION

A l'arrivée du locataire, outre le loyer, une caution du montant indiqué au présent contrat sera demandée par le propriétaire. La caution sera remboursée le jour du départ, déduction faite des détériorations ou du coup de remise en état des lieux.

### 3. UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Il s'engage à rendre la chambre au départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physique ou morale, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à cette cause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

### 4. NOMBRE DE LOCATAIRES

Si le nombre de locataire dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

### 5. ANIMAUX

Seuls les animaux familiers indiqués sur le présent contrat seront acceptés par le propriétaire.

### 6. INVENTAIRE – ETAT DES LIEUX

Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la période de location.

### 7. PAIEMENT

Réservation

- La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto.

Le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Solde

- Le solde de la location sera versée à l'entrée dans les lieux.

### 8. CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

A : Par le locataire au propriétaire :

- L'acompte est restitué quand la chambre a pu être reloué pour la même période et au même prix.

- L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du montant du séjour en cas de non-location.

B : Par le propriétaire au locataire :

- Le propriétaire reverse au locataire le double du montant des sommes encaissées.

### 9- INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

